



Groupe Bellemare Inc.

Sommaire des couvertures
(1er janvier 2026)

Tous les employés

Présenté par:

ADASSCO
1565 boul. de l'Avenir, #206
Laval, QC H7S 2N5

Contenu

INFORMATION GÉNÉRALE	- 4 -
ASSURANCE-VIE DU MEMBRE.....	- 5 -
ASSURANCE MORT ACCIDENTELLE ET MUTILATION.....	- 5 -
ASSURANCE MALADIES GRAVES	- 5 -
ASSURANCE-VIE DES PERSONNES À CHARGE	- 5 -
MÉDICAMENTS	- 6 -
ASSURANCE SANTÉ COMPLÉMENTAIRE.....	- 6 -
ASSURANCE HOSPITALISATION.....	- 7 -
URGENCE MÉDICALE HORS DU PAYS	- 7 -
MISE-À-JOUR DE VOTRE ASSURANCE COLLECTIVE	- 8 -
SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION	- 8 -
ASSURANCE SANTÉ	- 8 -
URGENCE MÉDICALE HORS DU PAYS.....	- 9 -
VIE, VIE DES PERSONNES À CHARGE, MA&M ET INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE	- 9 -

Ce document vous présente une brève description des garanties offertes sous le régime d'assurance collective souscrit par votre employeur.

Puisque les renseignements dans ce document sont de grande importance, nous vous invitons à le conserver dans un endroit sûr et connu de vos proches.

Tous les droits aux termes du présent régime sont régis uniquement par les dispositions du contrat cadre et des lois applicables. Ainsi, lors d'une différence entre le contenu du présent document et la police rédigée par l'assureur, seule l'information comprise dans cette dernière sera retenue.

Ce sommaire contient les renseignements relatifs aux couvertures en vigueur à la date d'impression. Veuillez noter que ce descriptif peut être appelé à changer sans préavis et remplace les versions précédentes.

Pour toute question sur les détails de votre régime non-spécifiés dans ce document, veuillez communiquer avec votre administrateur ou directement avec l'assureur au numéro suivant :

Couverture	Assureur	Contrat #	Service à la clientèle
Assurance mort accidentelle et mutilation	Industrielle Alliance	100007760	1-877-422-6487
Assurance pour maladies graves			
Assurance vie	Humania Assurance	019198	1-877-987-3076
Assurance vie des personnes à charge			
Assurance invalidité de longue durée			
Assurance voyage	Canada Vie	174365	1-800-957-9777
Assurance médicaments	SécurIndemnité	32351	1-888-513-4464
Santé complémentaire			

INFORMATION GÉNÉRALE

Période d'attente	3 mois de service continu à temps plein.
Définition de temps plein	Minimum 20 heures par semaine.
Définition de Salaire	Votre salaire de base annuel.
Régime obligatoire	Ce régime exige que tous les employés admissibles soient adhérents à leur date d'admissibilité. Nonobstant, un employé peut renoncer aux protections d'assurance médicaments, maladie complémentaire et dentaire si, et seulement si, il est couvert par une protection similaire sous un autre régime privé.
Couverture familiale	Tout employé est dans l'obligation de couvrir ses personnes à charge si celles-ci ne sont pas assurées par un autre régime privé. Selon les règlements de la RAMQ, si vous êtes admissible à un régime privé, vous devez y adhérer et couvrir votre conjoint(e) et vos enfants si ceux-ci ne sont pas déjà couverts par un régime privé.
Personne à charge	Conjoint(e), enfant mineur, étudiant à temps plein, adulte avec handicap.
Définition de conjoint(e)	Une personne mariée à l'employé ou en cohabitation conjugale avec l'employé depuis au moins 12 mois consécutifs ou qui ont un enfant ensemble (biologique ou adoptif).
Définition d'enfant	Votre enfant ou celui de votre conjoint(e), célibataire, âgé de moins de 21 ans, qui réside avec l'employé et qui n'occupe pas un emploi à temps plein.
Définition d'étudiant	Votre enfant ou celui de votre conjoint(e), célibataire, âgé entre 21 et 25 ans inclusivement, qui est aux études à temps plein.
Définition d'adulte avec handicap	Votre enfant ou celui de votre conjoint(e), célibataire, reconnu incapable de subvenir à ses besoins parce que, avant l'âge limite, il/elle a manifesté un handicap permanent (soit physique ou mental).

Veillez-vous référer à votre certificat d'assurance collective pour vos couvertures actives ainsi que vos dates personnelles d'entrée en vigueur et celles de vos personnes à charge.

ASSURANCE-VIE DU MEMBRE

Montant	25 000\$
Réduction	50% à 65 ans
Terminaison	À votre retraite ou à votre 70e anniversaire de naissance

ASSURANCE MORT ACCIDENTELLE ET MUTILATION

Montant	25 000\$
Réduction	50% à 65 ans
Terminaison	À votre retraite ou à votre 70e anniversaire de naissance

ASSURANCE MALADIES GRAVES

Montant	2 000 \$
Maladies couvertes	Cancer, crise cardiaque, insuffisance rénale et accident vasculaire cérébral
Terminaison	À votre retraite ou à votre 70e anniversaire de naissance

ASSURANCE-VIE DES PERSONNES À CHARGE

Montant	<i>Conjoint(e)</i> : 15 000 \$ <i>Enfant(s)</i> : 5 000 \$
Terminaison	À votre retraite ou à votre 70e anniversaire de naissance

ASSURANCE INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE

Montant	60% du premier 2 250\$ + 45% du revenu mensuel excédant
Maximum	6 000\$ par mois
Délai de carence	189 jours
Prestations imposables	Non
Période maximale	Jusqu'à 65 ans
Terminaison	À votre retraite ou à 64 ans et 26 semaines

MÉDICAMENTS

Franchise	5\$ par ordonnance
Niveau de remboursement	75% (85% pour médicaments génériques)
Terminaison	À votre retraite ou à votre 65e anniversaire de naissance

ASSURANCE SANTÉ COMPLÉMENTAIRE

Franchise	Aucune
Niveau de remboursement	80%
Services paramédicaux	
<i>Acupuncteur, podiatre, chiropraticien, naturopathe, ostéopathe, physiothérapeute/thérapeute du sport, orthophoniste/audiologiste, diététiste, homéopathe</i>	300 \$ par praticien par année civile
<i>Massothérapeute / Kinésithérapeute / Orthothérapeute</i>	500 \$ par année civile
<i>Psychologue / psychanalyste / psychoéducateur / travailleur social</i>	100% jusqu'à 700 \$ par année civile
Examen de la vue	100 \$ par 24 mois (12 mois pour les enfants de moins de 19 ans)
Examen de diagnostic	
Rayons X et examens du sang, de l'urine ou d'autres fluides et tissus IRM et Tomodensitométrie	Inclus (contactez SécurIndemnité pour les détails de la couverture) 1 000\$ par année civile
Équipement médical / matériel	
Prothèses mammaires externe	200 \$ par 24 mois consécutifs (après une mastectomie totale ou partielle)
Soutien-gorge post-opératoire	2 unités par année
Aides à la mobilité	Inclus (contactez SécurIndemnité pour les détails de la couverture)
Prothèses auditives	500 \$ par personne par 60 mois consécutifs
Équipement respiratoire	2 000\$ par 60 mois consécutifs, Fournitures exclues
Orthèses	200 \$ par année civile
Chaussures orthopédiques sur mesure	400 \$ par année civile
Glucomètre	200 \$ par 36 mois consécutifs
Pompe à insuline	2 000\$ par 60 mois consécutif (fournitures illimitées)
Bas de compression	20 \$ par année civile
Machine TENS (Douleur chronique)	700 \$ à vie par personne couverte
Soins infirmiers à domicile	400\$ par jour, jusqu'à 4 000\$ par année civile
Terminaison	À votre retraite ou à votre 65e anniversaire de naissance

ASSURANCE HOSPITALISATION

Franchise	Aucune
Niveau de remboursement	100%
Type de Chambre	Semi-privée
Hôpital de convalescence	40\$ par jour jusqu'à 180 jours (suivant le 3 jours ou plus d'hospitalisation de courte durée)
Terminaison	À votre retraite ou à votre 65e anniversaire de naissance

URGENCE MÉDICALE HORS DU PAYS

Période de couverture	60 jours consécutifs
Maximum	Illimité (urgences seulement) 50 000 \$ à vie pour les dépenses de référence non urgentes
Coordination avec les régimes publics	Il y a coordination avec les régimes publics d'assurance santé provinciaux. Cette couverture privée est conditionnelle à votre couverture et celle des membres de votre famille, le cas échéant, au régime public de votre province de résidence.
Terminaison	À votre retraite

MISE-À-JOUR DE VOTRE ASSURANCE COLLECTIVE

Afin d'assurer l'exactitude des informations figurant à votre dossier d'assurance collective, nous vous prions de prendre un moment pour les vérifier.

Nous tenons à vous rappeler qu'il relève de votre responsabilité d'informer le département des ressources humaines de tout changement pouvant affecter votre dossier.

- Le changement de votre état civil
- La naissance (ou l'adoption) d'un enfant, ou
- Un enfant qui n'est plus admissible comme étudiant à temps plein, ou
- Un changement dans la couverture d'assurance collective de votre conjoint(e).

Pour signaler des modifications à votre couverture, veuillez joindre le département des ressources humaines.

SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION

Assurance santé

Selon les dispositions de votre contrat d'assurance collective, toute demande de réclamation de soins de santé doit être envoyée, au plus tard, un an après la date à laquelle le service a été reçu ou 60 jours après la terminaison de la couverture.

Électroniquement

Votre pharmacien peut soumettre les demandes électroniquement à l'aide de votre carte de paiement direct.

Par internet

Vous pouvez soumettre vos réclamations en ligne en créant un compte sur le site web de SécurIndemnité: www.claimsecure.com/fr/

Le service en ligne vous permet de recevoir vos paiements dans les 3-5 jours ouvrables suivant votre soumission, ainsi que de recevoir ces remboursements directement dans votre compte bancaire en vous inscrivant au programme de dépôt direct. Il vous suffit de suivre les instructions pour créer votre compte électronique.

Veillez conserver tous vos documents d'appui pendant une période d'au moins 12 mois après votre réclamation.

Par la poste

Toute réclamation envoyée par la poste doit contenir les reçus originaux de même qu'un formulaire de demande de réclamation rempli et signé.

Une fois complétés, envoyez les documents à:

SécurIndemnité
Département des réclamations – Santé/Dentaire
C. P. 6500, Station A
Sudbury, ON, P3A 5N5

Veillez conserver des copies de tous les documents envoyés pour vos demandes.

Urgence médicale hors du pays

Si vous devez recevoir des traitements médicaux alors que vous êtes à l'étranger, veuillez contacter votre compagnie d'assurance voyage **avant de recevoir** des soins :

Canada Vie
Canada et É-U.: 1-855-222-4051
Cuba: 1-204-946-2946 appel direct*
Partout ailleurs 1-204-946-2577 appel direct* or appel à frais virés
24 heures par jour / 7 jours sur 7

*Vous pouvez soumettre vos frais de longue-distance à Canada Vie pour remboursement

Assurez-vous d'avoir votre information d'assurance disponible en tout temps et connue par vos accompagnants.

Pour connaître les détails de votre assurance voyage et les procédures de réclamation, veuillez contacter le 1-800-957-9777 avant de partir.

Pour soumettre des réclamations après votre retour, veuillez les envoyer par la poste à :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
Service des demandes de règlement – Frais engagés à l'étranger
C.P. 6000
Winnipeg, MB R3C 3A5

Vie, vie des personnes à charge, MA&M et invalidité de longue durée

Votre service des ressources humaines dispose de tous les formulaires nécessaires pour procéder. Une fois remplis, veuillez les soumettre par courriel à : admin@adassco.ca